

**La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
recrute un(e) Chef de projet
pour finaliser la
« Fondation des Conservatoires d'espaces naturels »**

Le 16 mars 2020,

Contexte

Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels intervient début 2020 sur près de 3500 sites naturels répartis dans la plupart du territoire. Des actions de protection, basées sur des connaissances scientifiques, sont accompagnées d'une gestion adaptée de la biodiversité accompagnée d'une volonté de sensibilisation du public et d'une mobilisation citoyenne. Plus de 1000 salariés et des milliers de bénévoles en constituent les forces vives pour construire des initiatives concrètes et porter de nombreuses politiques publiques.

Les Conservatoires d'espaces naturels utilisent tous les moyens disponibles pour assurer la protection de ce réseau de sites et notamment la maîtrise foncière et d'usage. Le réseau est propriétaire de plus de 15 000 ha et impliqué, au total, dans la gestion de plus de 180 000 ha. Il assure la gestion de nombreux espaces naturels protégés réglementairement.

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) regroupe 25 Conservatoires d'espaces naturels en France. Elle a pour vocation d'accompagner le développement du réseau, d'assurer une représentation à l'échelle nationale, et de porter/d'accompagner des programmes nationaux ou inter.

Pour compléter la palette d'outils au service de la biodiversité le réseau a décidé de se doter d'un Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels en 2011. Cela a constitué une première étape. Cet outil s'est révélé intéressant mais a montré ses limites en ne pouvant pas répondre à l'ensemble des attentes. Le réseau a décidé de faire évoluer ce Fonds de dotation en Fondation reconnue d'utilité publique.

La future Stratégie des Aires Protégées 2020-2030 portée par le gouvernement Français reconnaîtra les actions foncières comme « protection forte » et identifie la création de cette Fondation comme un des objectifs prioritaires.

La Fondation reconnue d'utilité publique des Conservatoires d'espaces naturels est donc en construction pour consolider ainsi un réseau cohérent de sites naturels protégés en :

- offrant une possibilité complémentaire de portage du foncier, dans un cadre juridique solide notamment *via* la garantie d'inaliénabilité, sur l'ensemble du territoire et en complément du Conservatoire du littoral ; renforcer la sécurité du foncier actuellement propriété des CEN, en l'affectant à la dotation initiale de la Fondation ;
- permettant le portage du foncier d'origine publique et privé et garantir son inaliénabilité ;
- développant la philanthropie foncière incitant les propriétaires volontaires, sensibles à la biodiversité, à faire don de propriétés afin d'en assurer une gestion et une destination patrimoniale ;
- permettant le portage du foncier d'autres acteurs soumis à des obligations de compensation et en assurer une protection pérenne en cohérence avec les enjeux à long terme de la compensation ;
- développant la visibilité de l'action des Conservatoires au niveau national, mais aussi, par extension celle des gestionnaires d'espaces naturels portant des stratégies foncières pour la biodiversité, notamment les PNR, etc... ;

- assurant la préservation, et la valorisation de ces espaces naturels en s'appuyant sur des conventions de gestion par les CEN ;
- contribuant à faire de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels une cause d'utilité publique, identifiée comme telle dans l'opinion ;
- contribuant au développement d'actions de réduction des effets du changements climatiques notamment en favorisant et valorisant les solutions dites « fondées sur la nature » apportant des réponses concrètes par exemple à la gestion de la qualité des eaux en protégeant des Zones humides ou au stockage carbone en protégeant les tourbières, véritable « puits de carbones »,....
- mobilisant des moyens et ressources nouvelles notamment la philanthropie privée et d'entreprise en faveur de la biodiversité, par une fiscalité incitative sur les dons, legs, etc ;
- apportant toute garantie dans la bonne mise en œuvre de l'objet statutaire de la Fondation par la présence et le contrôle du Commissaire du gouvernement, en particulier sur la *destination ad vitam aeternam* du capital foncier.

Pour finaliser ce projet, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, soutenue par le Ministère de la transition écologique et solidaire ouvre un poste de chef de projet.

Cette mission vise la signature du décret en conseil d'Etat portant reconnaissance d'utilité publique de la Fondation. Si elle apporte satisfaction, la personne recrutée a vocation à évoluer vers un poste de direction de la Fondation.

Missions et responsabilités

Placé(e) sous la responsabilité du directeur de la Fédération, le chef de projet a pour mission :

Concernant le Fonds de dotation :

- organiser la gouvernance et le lien avec les administrateurs ;
- assurer le suivi des dossiers fonciers du Fonds de dotation (20 sites acquis et 30 en cours) ;
- se mobiliser pour recueillir dons, donations et legs ;
- assurer les liens avec les autorités administratives du Fonds de dotation (préfecture du Loiret, appel à générosité publique, rapport de gestion,...) ;

Concernant la transformation du Fonds de dotation en Fondation et le démarrage de la Fondation :

- organiser la gouvernance et le lien avec les administrateurs ; finaliser la composition des collèges ;
- sécuriser les statuts et règlement intérieur (liens avec avocats et notaires) ;
- accomplir et suivre l'exécution des formalités administratives liées à la création de la FRUP (lien avec le MTES ; Dépôt dossier au Ministère de l'intérieur,) ;
- finaliser le dossier Conseil d'état, suivre la prestation de l'avocat chargé de donner un avis sur le dossier, organiser les liens sur ce projet avec les ministères de la transition écologique et solidaire, de l'intérieur et le Conseil d'Etat ;
- organiser les liens avec autorités de tutelles de la future Fondation (Ministère de l'intérieur, Conseil d'Etat) pour aboutir au décret de reconnaissance d'utilité publique ;
- finaliser la dotation initiale ;
- poursuivre la structuration des liens entre les Conservatoires d'espaces naturels et les futurs partenaires de la Fondation ;
- finaliser le modèle économique de la Fondation avec un équilibre finances publiques et privées ;
- déployer des partenariats avec les entreprises et autres Fondations en se basant sur les expériences en cours ;
- accompagner les projets pour portage du foncier issus de la compensation et définir le barème et les modalités d'intervention de la FRUP ;
- communiquer sur la création et les actions de la FRUP ;
- poursuivre le développement de la philanthropie foncière ;

- articuler les liens avec acteurs fonciers (Fédération nationale des SAFER, Conservatoire du Littoral, Fondation Terre de liens, Office français de la biodiversité, Fédération des Parcs Naturels Régionaux, ...);
- préparer avec le Bureau du Fonds de dotation et les administrateurs pressentis le contenu des documents de cadrage comme la charte éthique de la future FRUP ;
- rechercher des partenariats (mécènes).

Profil recherché

Savoir-faire

- Connaissance du droit et du fonctionnement des Fondations ;
- Connaissance des mécanismes juridiques et financiers du mécénat/parrainage ; Capacité démontrée en collecte de fonds ;
- Connaissance généraliste des enjeux de la biodiversité et du contexte institutionnel de la compensation, de la fiducie ;
- Excellente rédaction et aptitude à la présentation orale ;
- Connaissance appréciée des Conservatoire d'Espaces Naturels ;
- expérience de 5 ans minimum dans les domaines de compétences concernés par ce poste ;

Savoir être

- Etat d'esprit aimant les challenges, le développement et l'innovation ;
- Sens des relations, habileté à la négociation ;
- Autonomie, disponibilité ;
- Respect des valeurs de la Fondation ;
- Rigueur, précision et méthodologie ;
- Esprit de service, ouverture aux autres ;
- Volonté de travailler dans un but d'intérêt général, intérêt pour la cause environnementale, dynamisme et ténacité ;
- Aptitude à travailler en partenariat.

Des déplacements fréquents à Paris et en France.

Conditions pratiques

CDI à pourvoir au plus tôt à partir du 1^{er} juin 2020, à Orléans ou proximité.

Salaire : base Groupe G de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA) et selon expérience.

Prise en charge de 95% de la mutuelle.

Envoyer un CV et lettre de motivation manuscrite avec la mention « Candidature au poste de chef de projet Fondation » :

- Soit par courrier à :

Monsieur le Président
Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6, rue Jeanne d'Arc
45 000 Orléans

- Soit par mail à : recrutement@reseau-cen.org

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 10 avril.

Les entretiens se tiendront courant mai 2020 à Orléans.